



## CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION (CGAU) DU SERVICE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (Particuliers - Entreprises - Communes) A LA GARENNE-COLOMBES

La ville de La Garenne-Colombes propose à ses usagers un service en libre accès permettant de recharger, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, y compris les 2 roues, dans les conditions définies par les présentes CGAU. La Ville de La Garenne-Colombes met à leur disposition les bornes de recharge équipées de prises pour charge lente (2,7kw), normale (3,7kw) et pour charge accélérée (7kw) implantées sur la voirie communale de la Garenne-Colombes.

Les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation s'appliquent aux utilisateurs du service de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dont le déploiement, l'exploitation et la maintenance de ce service ont été confiés à la société IZIVIA - Société Anonyme au capital de 3.197.578 Euros, RCS Nanterre numéro 419 070 180 - 8 avenue de l'Arche à Courbevoie (92419).

Les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation sont complétées par un Formulaire d'Inscription ; l'ensemble de ces documents forment le Contrat tel que défini ci-après et constituent un ensemble indivisible.

### Article 1 - DEFINITIONS

Les termes commençant par une lettre majuscule dans les présentes ont la signification qui leur est donnée ci-après.

**Application** : désigne l'application mobile dédiée au Service de Recharge, dénommée IZIVIA, disponible gratuitement dans le cadre du Contrat entre La Garenne-Colombes et IZIVIA, société responsable de l'exploitation technique et commerciale du réseau de bornes de recharge. L'application fonctionne en environnement iOS et Android ; elle permet au Client ou à l'Utilisateur de localiser – et dans certains cas de réserver - les Bornes de Recharge, de créer et d'accéder à un Espace Personnel, de souscrire, lorsque cette fonctionnalité est disponible sur la Borne, un abonnement et d'effectuer une Recharge.

**Badge de La Garenne-Colombes** : désigne le(s) badge(s) de type RFID délivré(s) au Client lors de la souscription ou en cours d'exécution du Contrat, par le prestataire responsable de l'exploitation technique et commerciale du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques à La Garenne-Colombes. Le Badge permet à un Client d'accéder et d'utiliser des Bornes de Recharge sur le réseau de La Garenne-Colombes ainsi que sur les réseaux des Bornes de Recharge des partenaires ayant conclu des accords d'itinérance avec la ville de La Garenne-Colombes.

**Borne(s) de Recharge** : désigne une (des) borne(s) de recharge de Véhicules exploitée(s) par La Garenne-Colombes composant les Réseaux de Bornes de Recharge disponibles dans le cadre du Service de Recharge. Une Borne de Recharge est équipée d'un ou plusieurs Points de de Recharge.

**Client** : Personne physique ou morale, utilisateur de véhicule électrique ou hybride rechargeable ou de deux-roues (vélo, scooter, moto, ...) électrique, disposant d'une assurance en cours de validité,



propriétaire ou non du véhicule, à condition qu'il soit en possession d'un badge souscrit lors de l'inscription sur le site web d'IZIVIA.

**Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation** : Désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation du service de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ses éventuels avenants et annexes et la demande de badge dûment complétée.

**Formulaire de Souscription** : désigne le formulaire de souscription au Contrat tel que complété et accepté par le Client à partir des Sites Internet ou de l'Application. Le Formulaire de Souscription fait partie intégrante du Contrat.

**Formule(s)** : désigne l'une des formules proposées au Client dans le cadre du Contrat dont les conditions tarifaires sont décrites ci-après, ainsi que sur le Site Internet de la Ville La Garenne-Colombes et sur le Site Internet de la société IZIVIA, prestataire responsable de l'exploitation technique et commerciale du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques à La Garenne-Colombes.

**Itinérance entrante de la Recharge** : désigne pour un Utilisateur Tiers la faculté d'utiliser les Bornes de Recharge à l'aide d'un Badge Tiers et sans avoir de souscrit de Contrat auprès d'opérateur des bornes de recharge à La Garenne-Colombes.

**Itinérance sortante de la Recharge** : désigne pour un Client la faculté d'accéder et d'utiliser des Bornes de Recharge Tiers à l'aide d'un badge de La Garenne-Colombes, sans nécessité de conclure un abonnement auprès des opérateurs des Bornes de Recharge Tiers. L'accès aux autres réseaux dépendra des accords d'itinérance que la ville de la Garenne-Colombes signera avec des partenaires.

**La Ville** : utilisée pour la Ville de La Garenne-Colombes.

**Partenaire(s)** : désigne les partenaires de La Garenne-Colombes pour le déploiement et l'exploitation des Bornes de Recharge dans le cadre du service de recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

**Point(s) de Recharge** : désigne une interface intégrée à une Borne de Recharge (Tiers) et associée à un emplacement de stationnement permettant de recharger un seul Véhicule à la fois.

**Prestataire du réseau** : utilisé pour le prestataire responsable de l'exploitation technique et commerciale du réseau de bornes de recharge de véhicules électriques à La Garenne-Colombes

**Réseau de bornes de recharge** : ensemble d'infrastructures de recharge déployées sur la ville de La Garenne-Colombes et opérées par Le Prestataire du réseau. La carte du réseau est disponible sur le Site Internet de la Ville [www.lagarennecolombes.fr](http://www.lagarennecolombes.fr) et sur le site internet du Prestataire du réseau.

**Service de Recharge** : désigne le service de recharge objet du Contrat, auxquels la Formule ou un Code de Recharge à l'Unité permet d'accéder, comprenant l'accès aux Réseaux de Bornes de Recharge et l'accès à l'Espace Personnel.

**Site(s) Internet** : désigne indifféremment le Site Internet de La Ville, [www.lagarennecolombes.fr](http://www.lagarennecolombes.fr), le Site Internet d'IZIVIA, [www.izivia.com](http://www.izivia.com), prestataire du réseau.



**Station(s) de Recharge** : désigne un lieu de recharge, qui se compose d'un emplacement comprenant une ou plusieurs places de stationnement équipée(s) de Bornes de Recharge. La cartographie des Stations de Recharge est disponible sur le Site Internet de La Ville et celui d'IZIVIA, prestataire du réseau.

**Utilisateur** : désigne indifféremment un Utilisateur Anonyme et / ou un Utilisateur Tiers utilisant le Service de Recharge.

**Utilisateur Anonyme** : désigne toute personne physique utilisant les Bornes de Recharge à l'aide d'un Code de Recharge à l'Unité acheté depuis les Sites Internet ou l'Application.

**Utilisateur Tiers** : désigne toute personne physique utilisant les Bornes de Recharge dans le cadre de l'Itinérance entrante de la Recharge.

**Véhicule** : désigne tous véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ainsi que les deux-roues (vélo, scooter, moto...) électriques, privatif du Client ou de l'Utilisateur et pour lequel est utilisé le Service de Recharge. Sans autres précisions, le terme "Véhicule" fait référence au Véhicule lui-même et à ses Accessoires. Selon la Borne de Recharge, le Véhicule peut-être un véhicule particulier (« de tourisme ») un véhicule utilitaire léger ou un deux-roues électrique, y compris les vélos.

## Article 2 - CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE A LA GARENNE-COLOMBES

**2.1** Le service ayant pour objet la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables, comprend les prestations suivantes :

- **L'accès à la Recharge d'un Véhicule**

Dans le cadre du Service de Recharge, le Client ou l'Utilisateur peut procéder à la Recharge de son Véhicule au sein d'une Station de Recharge, sur une place de stationnement équipée d'une Borne de Recharge. Le Client accède le Service de Recharge, à l'aide d'un badge ou de l'Application mobile, et l'utilise dans les conditions de la Formule souscrite. Dans le cadre d'un seul et même Contrat, un seul ou plusieurs badges peuvent être commandés et activés, selon la Formule souscrite. Ce nombre doit être spécifié dans le Formulaire de Souscription sur le site internet du prestataire du réseau.

- **L'accès à l'Espace Personnel, pour les Clients ayant souscrit une Formule**, tel que défini dans les présentes CGAU : espace de gestion en ligne accessible gratuitement par le Client via une rubrique dédiée sur le Site Internet IZIVIA ou l'Application, après authentification et depuis lequel le Client a notamment la possibilité de consulter et de gérer ses informations personnelles, son Contrat, d'accéder à ses factures et à ses relevés d'utilisation du Service de Recharge, ainsi que de prendre connaissance des informations transmises par IZIVIA.

- **L'accès et l'utilisation de Bornes de Recharge Tiers à l'aide du badge**, dans le cadre de l'Itinérance sortante de la Recharge, selon les conditions et modalités définies ci-après.

**2.2** Pour qu'un Véhicule puisse bénéficier du service, le Client doit accepter les conditions du Contrat et remplir une demande de badge d'accès au réseau de La Garenne-Colombes disponible sur le site internet du prestataire responsable de l'exploitation du réseau de bornes de recharge.



**2.3** Pour les Véhicules détenus par des personnes morales (entreprises, professionnels), les éléments indiqués à l'article 2.2 sont remplis par une personne physique habilitée à conclure le Contrat au nom de la personne morale.

**2.4** Le Client informera le Prestataire du réseau du réseau dans les meilleurs délais, de toute modification sur les documents et informations fournis, en les adressant directement aux coordonnées indiquées sur son site internet. L'absence de notification ou de fourniture d'informations insuffisantes ou erronées pourra entraîner après mise en demeure la suspension puis la résiliation de plein droit du compte Client. Le prestataire du réseau, se réserve le droit de vérifier l'exactitude des documents requis par le Contrat et de refuser, le cas échéant, l'accès du Véhicule au service.

**2.5** Le service peut être utilisé par tout Client (propriétaire ou non du Véhicule enregistré conformément à l'article 2.2), dès lors que cette personne est en possession du badge visé à l'article 3 du présent Contrat. Le Client s'engage à porter à la connaissance de tout utilisateur de son Véhicule les conditions d'utilisation du service de recharge des Véhicules, notamment les dispositions de l'article 4 du présent Contrat.

### Article 3 - DESCRIPTION DU SERVICE DE RECHARGE DES VEHICULES

**3.1** Dans le cadre du service, le Prestataire du réseau permet au Client de procéder à la recharge de son Véhicule sur les bornes de recharge du Réseau de La Garenne-Colombes, sous réserve de disponibilité. Le Client est autorisé à stationner gratuitement sur les places de stationnement attachées aux bornes de recharge et réservées aux Clients du service, pendant la durée de la recharge. La localisation des bornes de recharge et des places de stationnement réservées à la recharge est disponible sur le site internet de la Ville de La Garenne-Colombes [www.lagarennecolombes.fr](http://www.lagarennecolombes.fr), espace « Cadre de Vie / Transport » et sur le Site Internet du Prestataire du réseau du réseau. Les places de stationnement sont réservées uniquement aux véhicules en charges et branchés sur les bornes ; elles sont indiquées, sur le domaine public, par une signalisation spécifique.

**3.2** Le Prestataire du réseau met à disposition du client un numéro d'assistance ainsi qu'un badge permettant l'accès aux bornes de recharge.

### Article 4 - CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDE RECHARGEABLES ET OBLIGATIONS DU CLIENT

**4.1** Le Client s'engage à respecter les règles d'utilisation et de sécurité du service.

**4.2** Pour procéder à la recharge de son Véhicule, le Client doit passer son badge sur le lecteur de badge de la borne de recharge afin de permettre l'accès à la prise et le branchement du Véhicule, en suivant les instructions présentes sur le totem. Il est nécessaire de refermer la trappe afin que la charge puisse commencer. Seuls les câbles de recharge fournis par le constructeur automobile sont homologués et adaptés aux bornes.



**4.3** Pour mettre fin à la recharge de son Véhicule, le Client doit passer son badge sur le lecteur de badge de la borne de recharge afin de permettre l'accès à la prise et le débranchement du Véhicule. Il doit ensuite refermer la trappe de la borne de recharge.

**4.4** Le Client s'engage à signaler dans les plus brefs délais toute anomalie ou dysfonctionnement du système de recharge, en contactant le numéro d'assistance indiqué sur les bornes. L'équipe d'assistance technique est disponible 7j/j 24h24.

**4.5** Les places de stationnement réservées à la recharge ne peuvent être utilisées que pour les besoins de la recharge des Véhicules conformément à l'article 3.

En conséquence de quoi, il est strictement interdit aux Clients de stationner sur une place de stationnement réservée à la recharge si le Véhicule n'est pas en cours de rechargement.

Le Client s'engage à respecter les règles de stationnement applicables. A défaut, le Client s'expose le cas échéant à un enlèvement de son Véhicule et/ou une amende, contravention, un procès-verbal établi à son encontre et dont il prendra en charge toutes les conséquences, notamment pécuniaires.

**4.6** 4.6 Le Véhicule et ses accessoires demeurent strictement sous la garde du Client, lors de sa charge et/ou de son stationnement sur les places de stationnement réservées à la recharge. La ville de La Garenne-Colombes et le Prestataire du réseau n'assument aucune obligation de surveillance et ne seront en aucun cas responsables de toute détérioration ou disparition du Véhicule ne résultant pas de son fait, notamment en cas d'actes de vandalisme, vol...

**4.7** Le Véhicule doit être en bon état de marche et en conformité avec les règles en cours pour ce qui concerne son câble de recharge, son dispositif de batterie et son système associé et intégré de recharge.

**4.8** Tout dysfonctionnement ou détérioration de la borne due à une mauvaise utilisation de la borne ou un mauvais état de marche du Véhicule enregistré par la borne sera à la charge du Client.

## Article 5 - OBLIGATIONS DE LA GARENNE-COLOMBES

**5.1** Le service constitue une prestation globale incluant la fourniture de l'énergie électrique et la mise à disposition d'une place de stationnement gratuite. Le service reposant sur le libre-service, la Ville ne garantit pas la disponibilité de la borne de recharge et de la place de stationnement réservée à la recharge que le Client souhaite utiliser.

La Ville ne saurait être tenue pour responsable de l'absence ponctuelle de disponibilité de bornes de recharge.

La Ville ne pourra être tenue pour responsable des dommages subis par le Véhicule lors de sa recharge ou de son stationnement sur une place de stationnement réservée à la recharge, résultant du fait du Client telle qu'une utilisation non conforme de la borne de recharge, à l'exclusion des dommages ayant directement et exclusivement pour origine une faute de La Ville ou une défaillance des installations mises à disposition du Client.



**5.2** La Ville ne pourra pas être tenue responsable vis à vis du Client ou de l'Utilisateur, dans les cas suivants :

- En cas de fraude ;
- En cas de mauvaise utilisation ou d'utilisation d'un badge non conforme à sa destination ;
- la perturbation temporaire ou le dysfonctionnement du Service de Recharge, d'une ou plusieurs Stations de Recharge, des Sites Internet ou de l'Application, ou rendus temporairement indisponibles dans les cas suivants :
  - Perturbation et/ou indisponibilité totale ou partielle des réseaux GSM/GPRS/3G,
  - Perturbations causées par des travaux d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations des réseaux GSM/GPRS/3G par l'opérateur de télécommunication utilisé par le Prestataire du réseau,
  - Dégradation du signal GSM/GPRS/3G ou du signal GPS due, notamment aux conditions météorologiques,
  - Impossibilité de fournir le Service de Recharge, inaccessibilité ou indisponibilité d'une ou plusieurs Stations de Recharge du fait de travaux de voirie ou de réseaux à l'initiative d'un tiers nécessitant la mise hors service d'ouvrages, notamment à l'initiative des pouvoirs publics,
  - Coupure d'électricité dont La Ville ne serait pas l'origine,
  - Panne matérielle des bornes de recharge,
  - Intervention de maintenance préventive ou curative sur les bornes de recharge.

De plus, la Ville n'assume vis-à-vis du Client aucune responsabilité concernant les prestations fournies par les opérateurs des Bornes de Recharge Tiers (telles que notamment et de manière non limitative : indisponibilité, dysfonctionnement des Bornes de Recharge Tiers ou dommage de quelque nature que ce soit subi par le Client à l'occasion de l'utilisation de Bornes de Recharge Tiers) ni par les plateformes d'interopérabilité sollicités dans le cadre de l'Itinérance entrante ou sortante de la Recharge. L'Utilisateur Tiers doit s'adresser à son opérateur de mobilité.

## Article 6 - CONDITIONS FINANCIERES

L'ensemble des tarifs énoncés ci-dessous sont disponibles sur le site internet de la Ville et d'IZIVIA.

### 6.1 Frais de mise à disposition d'un badge

La mise à disposition et l'envoi d'un badge sont facturés. Le badge est envoyé par voie postale, à réception du paiement.

### 6.2 Tarif de l'utilisation des bornes de recharge

Le prix de la charge est fonction de la puissance de charge que peut délivrer la borne et du temps de connexion. Elle est facturée à la minute entamée. Le temps facturé est calculé entre le début et la fin de connexion à la borne de recharge. Le prix est plafonné entre 20h00 et 8h00.



### 6.3 Impôts, taxes et charges

Les prix hors taxes afférents à la charge sont majorés de plein droit du montant des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature, actuels ou futurs, supportés ou dus par la Ville de La Garenne-Colombes en application de la législation et/ou de la réglementation en vigueur au jour de la facturation.

### 6.4 Evolution des prix

Les tarifs indiqués à l'article 6.2. pourront être modifiés à tout moment par la Ville de La Garenne-Colombes. Le(s) nouveau(x) montant(s) desdits prix sera (ont) porté(s) à la connaissance du Client par le Prestataire du réseau, au moins 30 jours avant à la date à laquelle il(s) entrera (ont) en vigueur. A compter de cette date, les nouveaux montants seront applicables de plein droit aux Clients du service.

En cas de non-acceptation des nouveaux prix et / ou frais, le Client a la faculté de résilier la Formule. Le Client adresse sa demande au Prestataire du réseau dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle il a été informé de la (des) modification(s).

### 6.5 Modalités de facturation et de règlement

Les frais de mise à disposition d'un badge sont dus en totalité par le Client à l'inscription au service. Les factures au titre de l'utilisation des bornes de recharge sont émises mensuellement par IZIVIA si le Client a effectué au moins une recharge au cours de la période objet de la facture. Les factures doivent être réglées par le Client dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la date d'émission. Les factures sont émises sous format électronique, ce que le Client accepte expressément. Le Client est informé de la mise à disposition dans son Espace Personnel de sa facture par un courriel. Le règlement est réputé réalisé à la date de mise à disposition des fonds par le Client. En cas de contestation de la facture, l'obligation de paiement n'est pas suspendue. Le Client choisit de régler ses factures selon l'une des modalités proposées par IZIVIA, le Prestataire du réseau.

### 6.6 Perte ou vol du badge

En cas de perte ou de vol du badge, le Client doit en informer le Prestataire du réseau via son site internet, formulaire « contactez-nous » ou via l'adresse email. Toute utilisation du badge avant la date et heure de déclaration de perte ou de vol sera facturée au Client. La délivrance d'un nouveau badge (en cas de perte ou de vol) sera facturée au Client.

### 6.7 Frais de remise en service

En cas de non-respect des conditions du service, en cas de désordre ou détérioration de la borne, des frais de remise en service ou en état de la borne pourront être réclamés au Client après expertise contradictoire.



## Article 7 - RÉSILIATION DU CONTRAT

### 7.1 Résiliation de la Formule par le Client

Sauf disposition contraire mentionnée dans le Formulaire de Souscription, le Client peut résilier la Formule à tout moment et sans préavis ni pénalités, notamment s'il ne souhaite plus en bénéficier ou en cas de non acceptation d'une évolution des prix ou d'une modification des CGAU conformément à l'article 8. Le Client adresse sa demande de résiliation à IZIVIA par écrit ou via l'Espace Personnel. La résiliation s'effectue sans pénalités et prend effet à compter de la date de réception ou de première présentation dudit courrier

### 7.2 Résiliation de la Formule par la Ville

La Ville peut résilier la Formule en cas de manquement du Client à l'une de ses obligations contractuelles, notamment en cas de non-paiement des sommes dues à IZIVIA, prestataire du réseau, dans les délais impartis. Dans ce cas, IZIVIA met le Client en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de 30 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Si le Client ne satisfait pas à ses obligations dans le délai qui lui est imparti, la Ville peut résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet à compter de la date de réception ou de première présentation de ladite lettre.

### 7.3 Modifications des Réseaux de Bornes de Recharge - Arrêt du Service de Recharge ou de la Formule

Certains Réseaux de Bornes de Recharge accessibles dans le cadre d'une Formule, notamment ceux de la Ville, exploités par IZIVIA pour le compte de tiers ou dans le cadre d'expérimentations, peuvent faire l'objet d'une durée limitée. Cette durée est précisée sur le Formulaire de Souscription. La Ville peut également décider de mettre en extinction une formule, celle-ci n'étant alors plus disponible à la souscription. Dans ce cas ou en cas de décision de la Ville de supprimer un ou plusieurs Réseaux de Bornes de Recharge ou une Formule, le Client en sera préalablement informé par IZIVIA par envoi d'un courriel avec un préavis d'au moins 30 jours. Le Client peut, pendant ce délai, résilier son Contrat. A défaut, la Formule sera résiliée de plein droit à l'issue du préavis mentionné ci-avant.

## Article 8 - MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION

**8.1** La Ville se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes CGAU. Dans le cadre des Formules uniquement, la(es) modification(s) apportée(s) sera(ont) portée(s) à la connaissance du Client par mise à disposition par courriel, au moins 30 jours avant la date à laquelle elle(s) prendra(ont) effet. A compter de cette date, les CGAU modifiées se substitueront aux présentes et seront applicables de plein droit aux utilisations du Service de Recharge réalisées par un Client à compter de la date de prise d'effet de la (des) modification(s).

**8.2** Toutefois, en cas de non-acceptation de la (des) modification(s), le Client a la faculté de résilier la Formule conformément à l'article 7.1. Il adresse sa demande à IZIVIA, prestataire du réseau, dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle il a été informé de la (des) modification(s). Les



dispositions du présent alinéa ne s'appliquent pas en cas de modification(s) des CGAU imposée(s) par voie législative ou réglementaire.

## Article 9 - DONNEES PERSONNELLES

**9.1** La ville de La Garenne-Colombes en tant que responsable de traitement prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En tant que responsable de traitement, la Commune de la Garenne-Colombes met en œuvre un traitement de données vous concernant ayant pour finalité l'accès à un service de recharge de véhicules électriques, ou rechargeables. Le fondement juridique de ce traitement est la souscription et l'exécution du Contrat

Les données collectées sont destinées à la société IZIVIA, en sa qualité de sous-traitant de La Ville, ses partenaires et prestataires externes (dont les opérateurs de recharge et de mobilité ainsi qu'aux plateformes d'interopérabilité, dans le cadre de l'Itinérance entrante ou sortante de la Recharge) ainsi qu'aux établissements financiers et postaux et aux tiers autorisés en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

**9.2** La collecte de certaines données est obligatoire lorsqu'elles sont nécessaires à la gestion du Contrat (dont la facturation et le recouvrement). Tout défaut de renseignement de ces données entraîne l'impossibilité de devenir ou de rester Client ou Utilisateur. A condition que le Client y ait consenti préalablement et expressément, ses données personnelles pourront être utilisées par La Ville ainsi que ses prestataires et partenaires dans les cas décrits ci-dessous.

**9.3** Les données facultatives ont pour finalité des opérations commerciales, la fourniture de services personnalisés (Espace Personnel, ...) ou l'envoi de questionnaires ou la réalisation d'enquêtes en lien avec le Service de Recharge, notamment en cas d'expérimentation, sur la base juridique de l'intérêt légitime de La Ville, ou de ses prestataires et partenaires.

**9.4** Les données relatives à la Recharge du Véhicule ou aux modalités d'utilisation du Service de Recharge par le Client ou l'Utilisateur pourront également être collectées (notamment par les Bornes de Recharge) et utilisées sous forme anonyme par La Ville ou IZIVIA et ses partenaires pour les finalités décrites ci-dessus.

Les finalités commerciales concernent la proposition de produits et de services, de marketing direct ou de communication y compris par voie électronique ou téléphonique.

La réalisation d'enquêtes sur l'utilisation des services et des bornes de recharge, et l'expérimentation, pourront alimenter les retours d'expérience.

Les résultats de tout ordre (technique, commercial, marketing etc.) issus des questionnaires, enquêtes, retours d'expérience, etc. sont la propriété exclusive de La Ville qui pourra les exploiter librement et gratuitement, sous quelque forme et support que ce soit.



**9.5** Vos droits sur les données. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité de vos données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement.

**Vous disposez également d'un droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime, l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.**

Vous disposez du droit de formuler des directives générales ou particulières concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem vous concernant.

**9.6** Les demandes relatives à l'exercice de vos droits s'effectuent à l'adresse postale suivante :

- Ville de La Garenne-Colombes, à l'attention du Délégué à la Protection des Données -au 68, boulevard de la République - 92250 La Garenne-Colombes
- ou à l'adresse mél suivante : [dpo@lagarennecolombes.fr](mailto:dpo@lagarennecolombes.fr).

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

**9.7** Notre Délégué à la protection des données. Le Délégué à la protection des données de la commune de la Garenne-Colombes est le Cabinet Lexing Alain Bensoussan dont l'adresse de courrier électronique est : [dpo@lagarennecolombes.fr](mailto:dpo@lagarennecolombes.fr). Vous pouvez le contacter pour de plus amples informations sur notre politique de protection des données.

**9.8** Les Clients peuvent également exercer leur droit individuel d'accès, de rectification, d'information complémentaire et, le cas échéant, d'opposition, auprès du Prestataire du réseau. Dans ce cas, l'utilisateur devra fournir ses noms, prénoms et numéro de client.

## Article 10 - LITIGES

**10.1** La loi applicable au Contrat et aux présentes CGAU est la loi française.

**10.2** En cas de litige relatif aux prestations du Service de Recharge, le Client peut adresser une réclamation écrite à IZIVIA aux coordonnées mentionnées à l'article 17.2. Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par suite à cette réclamation, il peut saisir à tout moment le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (<http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>).